

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Recherche et évaluation interdisciplinaire sur la société de l'information : réseaux-usages et rôles de l'Etat

Pichault, Francois; BURGELMAN, Jean-Claude; Poulet, Yves

Publication date:
2000

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Pichault, F, BURGELMAN, J-C & Poulet, Y 2000, *Recherche et évaluation interdisciplinaire sur la société de l'information : réseaux-usages et rôles de l'Etat*. CRID, Namur.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

RAPPORT INTERMEDIAIRE

P.A.I. IV/31

**“Recherche et évaluation interdisciplinaire
sur la société de l’information :
réseaux-usages et rôles de l’Etat”**

Promoteurs: • J-C. Burgelman
(VUB-SMIT)
• F. Pichault
(Ulg-LENTIC)
• Y.Poullet
(FUNDP-CITA&CRID)

I. PRESENTATION DES EQUIPES DE RECHERCHE

Le tableau ci-après présente les équipes de recherche par ordre alphabétique et par centre associé. Deux listes distinguent d'une part les personnes rémunérées par le PAI ou en charge de la promotion de celui-ci (en gras) et, d'autre part, les chercheurs qui, sans être rémunérés par le PAI, aideront à la réalisation de la recherche.

1.1. CITA-CRID

- Personnes rémunérées par le PAI ou en charge de sa promotion

Nom	Formation	% d'affectation au PAI
Sandro Bazzanella	Juriste	50%
Renaud Delhayé	Economiste	100%
Dominique Dieng	juriste	100% réduit à 50% au 01/03/97
Marie d'Udekem-Gevers	Informaticienne	40%
	Biologiste	
	Anthropologue	
Laura Oger	Secrétaire	25% (en congé de maladie)
Yves Poullet	Juriste	

- Personnes aidant à la réalisation

Nom	Formation
Jacques Berleur	Philosophe-Informaticien
Jean-Marie Cheffert	Economiste
Axel Lefebvre	Juriste
Claire Lobet	Sociologue
Robert Queck	Juriste

1.2. LENTIC

- Personnes rémunérées par le PAI ou en charge de sa promotion

Nom	Formation	% d'affectation au PAI
Marc Minon	Maître en sc. économiques	100%
Paola Fays	secrétaire	10%

- Personnes aidant à la réalisation

Nom	Formation
François Pichault	Docteur en sociologie
Linda Agro	Licenciée en administration des affaires
Marc Bogdanowicz	Licencié en psychologie sociale
Jean-Noel Brouir	Licencié en arts et sc. de la communication
Christine Delhaye	Licenciée en administration des Affaires

1.3. SMIT

Nom	Formation	% d'affectation au PAI
Jean-Claude Burgelman	Dr. Science en communication	
Caroline Pauwels	Dr. Science en communication	
Franck Neuckens	Lic. Science en communication	
Yves Punie	Lic. Science en communication	
Jo Pierson	Lic. Science en communication	
Gert Nulens	Lic. Science en communication	
Leo Van Audenhove	Lic. Science en communication	
Bart Cammaert	Lic. en Politicologie	100%
Pascal Verhoest	Dr. Science en communications	10% (sous-traitance)

II. GESTION DU RESEAU

2.1. Calendrier de réunions

Lors de la première réunion générale du réseau (30 janvier) (cf. le compte-rendu de cette réunion en annexe 1), il a été décidé que des réunions générales auraient lieu au minimum deux fois par an, ces réunions seraient suivies d'une réunion de promoteurs une fois tous les 3 mois.

Les représentants de l'administration des SSTC seront invités sauf exceptions à ces réunions générales et recevront les comptes-rendus des réunions.

Une réunion générale a eu lieu depuis le 11 mars (cfr. le compte rendu de cette réunion en annexe 2) pour réévaluer la proposition initiale remise aux SSTC.

2.2. Décisions quant à l'utilisation d'Internet pour le fonctionnement et la valorisation du réseau

- a. Différents "alias" ont été créés pour favoriser la circulation de l'information au sein du réseau.

"painet@info.fundp.ac.be", ensemble des scientifiques des FUNDP, de l'ULG et de la VUB travaillant sur le contrat PAI-phase IV et comprenant:

clobet@info.fundp.ac.be
jberleur@info.fundp.ac.be
mgevers@info.fundp.ac.be
rdelhay@info.fundp.ac.be
gerard.fourez@fundp.ac.be
Dominique.Dieng@fundp.ac.be
yves.poulet@fundp.ac.be
robert.queck@fundp.ac.be
axel.lefebvre@fundp.ac.be
log@info.fundp.ac.be
F.Pichault@ulg.ac.be
Marc.Minon@ulg.ac.be
jcburgel@vnet3.vub.ac.be
fneucken@vnet3.vub.ac.be

"paidir@info.fundp.ac.be", ensemble des promoteurs et directeurs de l'équipe "painet" et comprenant:

clobet@info.fundp.ac.be
jberleur@info.fundp.ac.be
yves.poulet@fundp.ac.be
robert.queck@fundp.ac.be
F.Pichault@ulg.ac.be
jcburgel@vnet3.vub.ac.be

- b. Un site Web (cfr. annexe 3) sera créé où seront repris
- la présentation des axes de la recherche;
 - la présentation des centres participant au PAI;
 - les travaux en cours ou réalisés par le PAI.

Certaines parties du site seront en accès libre, d'autres en accès réservé aux membres du PAI.

2.3. Organisation de séminaires

Lors de la réunion du 30 mars, il a été décidé d'organiser d'ici la fin de l'année, quatre séminaires fermés (réservés aux équipes de recherche du PAI ainsi qu'à quelques experts choisis par les équipes).

Ces séminaires ont pour but d'approfondir des thèmes de base pour chacun des axes.

Quatre séminaires fondamentaux seront organisés entre les équipes de recherche du PAI

- L'emploi et la société de l'information. Coordinateur: LENTIC
- La conceptualisation de la notion de réseau en économie (Axe 1).
Coordinateur: CITA
- Les pratiques et usages: Confrontation des démarches des centres des centres associés (Axe 2). Coordinateur: CITA.
- La notion d'intérêt général (Axe 3). Coordinateur: SMIT.

Date (année 1997)	Séminaire
11 septembre	L'emploi et la société de l'information
15 octobre	Les pratiques et les usages - Confrontation des démarches des centres associés (Axe 2)
14 novembre	La notion d'intérêt général (Axe 3)
15 décembre	La conceptualisation de la notion de réseau (Axe 1)

2.4. Divers

- a. Dégagement de thèmes de recherches transversaux aux 3 axes

Pour répondre à la demande légitime des évaluateurs de privilégier une approche transversale et d'éviter une segmentation de la recherche suivant les axes, il a été décidé à la réunion générales du 30 mars de mener des recherches sur 4 thèmes transversaux:

- le rôle de l'Etat (pris au sens large du terme)
- la définition du concept de "société de l'information",
- le statut de l'utilisateur (citoyen, consommateur...),
- l'emploi, un enjeu majeur de la société de l'information.

- b. L'idée d'échange de chercheurs entre les centres associés pour des périodes limitées a été retenue.
- c. Une grille de la mémoire des travaux du PAI est approuvée (cfr. annexe 4)

III. SEMINAIRE D'EXPERTS :
LE CABLE A L'HEURE DE LA CONVERGENCE :
RÔLE ET MODALITES DE L'INTERVENTION PUBLIQUE”
(LENTIC - 6 & 7 MARS 1997)

Le LENTIC a organisé un séminaire d'experts auquel il a associé les Centres participants au PAI et des experts belges et étrangers (canadien et français). Chaque atelier a fait l'objet d'une présentation du cas belge par un membre des centres associés (cfr. annexe 5).

IV. PRESENTATION DES 3 AXES

Au regard des remarques proposées par les évaluateurs et des réflexions menées par les équipes de recherche, la présentation des 3 axes a été reformulée. Par ailleurs, au vu de l'évolution qui caractérise les domaines de recherche, il a été décidé qu'une réévaluation du contenu des axes et des méthodes serait opérée au terme de la première période de 2 ans.

Enfin, chacune des 3 équipes collaborera aux 3 axes même si pour chaque axe un coordinateur et un partenaire associé prendrait plus particulièrement en charge celui-ci. La collaboration s'opérera par la participation à des séminaires communs (cf. le point 3) et la réflexion ensemble à des thèmes transversaux (cf. le point 2.4. a).

4.1. Objectifs généraux

La généralisation des technologies et services de communication avancés est aujourd'hui largement débattue sur la scène publique européenne: outre les interrogations sur ses significations politiques - avancée ou recul de la démocratie (Scheer, 1992), renforcement ou dilution des identités culturelles, rôle et modalités d'intervention des autorités publiques, etc. - elle donne lieu à divers discours programmatiques sur les répercussions économiques attendues et les incidences potentielles en termes de création d'emploi (Delors, 1993; Bangemann, 1994). Par ailleurs, il est de plus en plus question de redéfinition des frontières de l'entreprise (Miles & Snow, 1986), avec des notions comme celles d'entreprise virtuelle et d'entreprise-réseau (Brilman, 1995; OTA, 1994), ainsi que d'apparition de nouveaux arrangements institutionnels entre agents économiques supportés par les réseaux d'information (Malone, Yates & Benjamin, 1987). Enfin, le développement des autoroutes de l'information interroge le droit à la fois sur son mode d'intervention et sur le rôle qu'il assigne à l'Etat dans la régulation des marchés, la protection du bien général et la défense, voire la promotion des libertés.

En revanche, on ne peut manquer d'être frappé par le fait qu'on ne dispose guère, en la matière, d'études systématiques fiables, basés sur une analyse rigoureuse de l'ensemble des évolutions économiques, politiques, sociales et organisationnelles liées à l'émergence des technologies de réseau. Les questions éthiques aussi, même si elles sont soulignées dans les discours programmatiques, n'ont encore guère reçu qu'une attention relative qu'il reste à fonder et mettre en œuvre.

Dans le cadre de ses missions de Technology Assessment, la CITA et le CRID (collaboration dénommée ci-après CITA-CRID), ont invité le LENTIC (Ulg) et le SMIT (vub) et organisé quatre séminaires préparatoires à la phase PAI-4 visant à circonscrire et à identifier les questions de recherche fondamentale relatives au développement de la Société de l'information dans le cadre belge. Trois axes de recherche fondamentale ont pu être définis, faisant largement appel à une démarche interdisciplinaire destinée à fournir des points de repère stables et des lignes prospectives balisées.

Le projet vise donc à la constitution d'un pôle de recherche et d'évaluation interdisciplinaire sur le développement des autoroutes de l'information en Belgique et à l'accroissement des connaissances fondamentales sur les effets des technologies de l'information sur la société. Appuyé à la fois sur des études conceptuelles et des analyses empiriques, ce pôle entend contribuer, par un travail intensif de valorisation des résultats, à la définition de politiques de développement durable en matière de Société de

l'Information en Belgique. Il entend ainsi appliquer et développer les résultats méthodologiques en matière de Technology Assessment déjà acquis.

4.2. Axe 1 :

Innovations, investissements et développement des réseaux

Coordinateur: CITA-CRID
Partenaires associés: LENTIC

a) Présentation de l'axe

Ce premier axe de travail porte sur *l'identification de scénarios de déploiement* des réseaux de communication dans la société de l'information et sur *l'évaluation* de leurs avantages et inconvénients respectifs. Cet objectif sera poursuivi à travers une recherche empirique (identification et description des réseaux), une recherche théorique (réalisation d'un outil conceptuel permettant de comprendre leur fonctionnement) et une recherche prospective (élaboration de scénarios). L'étude se focalisera sur la société de l'information en Belgique, étant entendu que les niveaux européens et extra-européens ne peuvent être négligés (et auront même une importance cruciale) dans l'analyse. Il sera notamment tenu compte, d'une part, du cadre réglementaire belge et européen et d'autre part, des caractéristiques du marché européen et des politiques d'investissement des opérateurs de réseaux internationaux.

Quel que soit le scénario retenu (par exemple, le " tout optique ", ou l'intégration des infrastructures télécoms existantes et des infrastructures alternatives), on sait que la mise en place des autoroutes de l'information, telles que définies par l'Union Européenne, supposera une modernisation " à marche forcée " des réseaux et des services qu'ils offrent, consistant notamment en l'implantation d'infrastructures de manière plus rapide que ne l'autoriserait le rythme naturel du cycle investissements-amortissements. Il importe donc d'accorder une attention particulière aux *stratégies d'investissement* des acteurs et aux *capacités innovantes* (rythme d'innovation) des réseaux qu'ils mettent en place.

- * Une première étape du travail, d'ordre théorique et méthodologique, aura pour objectif d'approcher le concept de réseau de communication en tant que *système socio-technique*, c.à.d. comme l'ensemble des acteurs et de leurs interrelations, visant à développer et/ou à offrir un certain type de services (applications), pour un ou des groupe(s) défini(s) d'utilisateurs, par le biais d'infrastructures de communication spécifiques. Il s'agira donc de mettre en place un cadre d'analyse intégré qui permette d'étudier les différentes solutions techniques existantes et potentielles, d'une part, sous l'angle de l'analyse des différentes configurations d'acteurs en présence, de leurs stratégies et de leurs moyens mobilisables et d'autre part, sous l'angle des théories économiques de l'innovation, de l'investissement et de la normalisation.

La construction de cet outil conceptuel s'appuyera sur un travail empirique, permettant d'établir des cartes d'acteurs à travers une analyse détaillée de leurs intérêts, de leurs moyens et de leurs stratégies (alliances, coopération, opposition). Cette recherche empirique permettra également sur *l'identification* des principaux réseaux socio-techniques existants et potentiels.

- * Une deuxième étape consistera en *l'analyse du fonctionnement et de la dynamique* des réseaux socio-techniques au moyen de l'outil conceptuel développé lors de la première étape. Cette phase de la recherche ne se limitera pas à une analyse statique puisqu'elle doit, *in fine*, permettre de projeter l'évolution (les mutations possibles) des réseaux socio-techniques existants ou en gestation, ainsi que d'anticiper

l'émergence de nouveaux réseaux. Pour ce faire, il sera notamment indispensable d'étudier la problématique des stratégies d'investissement dans un univers oligopolistique caractérisé par un haut degré d'incertitude et un rythme élevé de changement technique. D'un point de vue économique, il sera également pertinent de se demander où réside la spécificité des réseaux télécoms par rapport aux réseaux conventionnels (distribution d'eau, d'énergie, ...) en testant l'adéquation de ces théories traditionnelles au cas particulier des télécoms. Bien sûr, d'autres outils théoriques pourront également être injectés dans l'analyse: théorie des jeux, économie de l'information, économie industrielle, économie de l'innovation, théorie des organisations (soit en économie- Williamson, soit en sociologie-Mintzberg), etc.

* Une troisième étape consistera à *évaluer les performances des réseaux socio-techniques* selon deux optiques principales: celle du réseau en lui-même et celle de la société prise dans son ensemble. En ce sens, l'évaluation par rapport aux objectifs du réseau utilisera des critères tels que l'efficacité et la profitabilité des réseaux. Par contre, l'évaluation " sociétale " (prenant en compte l'intérêt général) introduira dans l'analyse des critères généraux de développement technologique, économique et social (équité, rythme des innovations, création/destruction d'emplois, qualifications des travailleurs,...). Plusieurs outils théoriques s'avèreront indispensables à ce stade de la recherche: économie de l'innovation, théorie des jeux, économie de l'information, théorie de la régulation, ...

* La quatrième et dernière étape de la recherche consistera en *l'élaboration des scénarios* proprement dits. sur base de l'analyse dynamique et de l'évaluation réalisées lors des deuxième et troisième étapes, il s'agira ici de décrire de manière synthétique l'évolution attendue des différents réseaux socio-techniques, ainsi que les conséquences de ces développements pour l'intérêt général.

Ce premier axe de travail débouchera logiquement sur une série de *recommandations* en matière d'intervention publique, tant au niveau des *domaines* que des *modes* d'intervention. Ces recommandations s'appuieront naturellement sur les travaux menés dans les deux autres axes du projet. En particulier, outre l'existence de contraintes réglementaires nationales et européennes, l'intervention publique ne peut se justifier que si:

- on est à même de montrer qu'il existe, à un horizon raisonnable, une demande solvable suffisante pour les " téléservices " et qu'il est possible d'en saisir les dynamiques de formation des usages porteurs et/ou innovants.

- ou qu'à défaut, on peut prouver l'existence d'externalités positives d'un passage accéléré à la société de l'information (amélioration de la situation concurrentielle des entreprises nationales, effet positif sur l'emploi et/ou sur l'aménagement du territoire, etc.).

b) Résumé de l'axe 1

Ce premier axe de travail porte sur *l'identification de scénarios de déploiement* des réseaux de communication dans la société de l'information et sur *l'évaluation* de leurs avantages et inconvénients respectifs. Cet objectif sera poursuivi à travers une recherche empirique (identification et description des réseaux), une recherche théorique (réalisation d'un outil conceptuel permettant de comprendre leur fonctionnement) et une recherche prospective (élaboration de scénarios). L'étude se focalisera sur la société de l'information en Belgique, étant entendu que les niveaux européens et extra-européens ne peuvent être négligés (et auront même une importance cruciale) dans l'analyse.

Une attention particulière sera accordée aux *stratégies d'investissement* des acteurs et aux *capacités innovantes* (rythme d'innovation) des réseaux qu'ils mettent en place.

- * Une première étape du travail, d'ordre théorique et méthodologique, aura pour objectif d'approcher le concept de réseau de communication en tant que *système socio-technique*. Il s'agira donc de mettre en place un cadre d'analyse intégré qui permette d'analyser les différentes solutions techniques existantes et potentielles. La construction de cet outil conceptuel s'appuyera sur un travail empirique, permettant d'établir des cartes d'acteurs. Cette recherche empirique permettra également sur *l'identification* des principaux réseaux socio-techniques existants et potentiels.
- * Une deuxième étape consistera en *l'analyse du fonctionnement et de la dynamique* des réseaux socio-techniques. Cette phase de la recherche ne se limitera pas à une analyse statique puisqu'elle doit, *in fine*, permettre de projeter l'évolution (les mutations possibles) des réseaux socio-techniques existants ou en gestation, ainsi que d'anticiper l'émergence de nouveaux réseaux.
- * Une troisième étape consistera à *évaluer les performances des réseaux socio-techniques* selon deux optiques principales: celle du réseau en lui-même et celle de la société prise dans son ensemble.
- * La quatrième et dernière étape de la recherche consistera en *l'élaboration des scénarios* proprement dits. sur base de l'analyse dynamique et de l'évaluation réalisées lors des deuxième et troisième étapes.

Ce premier axe de travail débouchera logiquement sur une série de *recommandations* en matière d'intervention publique, tant au niveau des *domaines* que des *modes* d'intervention. Ces recommandations s'appuieront naturellement sur les travaux menés dans les deux autres axes du projet.

4.3. **Axe 2 :** **Dynamique de formation des usages et logiques d'appropriation**

Coordinateur: LENTIC
Partenaire associé: CITA-CRID

a) Présentation de l'axe

Il serait d'abord erroné de supposer que les technologies sont aujourd'hui stabilisées. Des évolutions majeures, souvent induites par des usagers créateurs, se sont évidemment produites au cours des dernières années, voire des derniers mois, mais il n'est pas interdit de penser que d'autres ruptures technologiques sont à venir. Par ailleurs, l'évolution de secteurs proches (comme par exemple l'informatique domestique et l'industrie de l'audiovisuel) va évidemment peser sur l'avenir du secteur des télécommunications contribuant parfois à y dynamiser la demande (consultation de banques de données ou de banques d'images) et parfois à la freiner (si, par exemple, l'édition de CD-Rom ou de CD-I devait apparaître comme un produit substitut à la consultation on-line). Enfin, le risque est grand de surestimer les capacités d'adaptation à court et à moyen terme de la demande face aux modifications de l'offre. D'autant que l'histoire du secteur de la communication est riche d'utopies techniques, développées certes de façon rationnelle par des corps entiers d'ingénieurs, mais rapidement confrontées à l'inertie des comportements sociaux.

Il est donc impératif de mener un travail rigoureux de prévision portant sur l'évolution à moyen terme de la demande de produits et de services de télécommunications sachant que la plupart de ceux-ci sont aujourd'hui en phase d'émergence, et sont largement dépendants des types d'usage qui vont se développer à leur égard. Une attention particulière sera portée à la question des changements sociaux liés aux technologies de

réseau: évolution du lien social, apparition de nouvelles formes d'organisation, émergence de communautés virtuelles, etc.

- * *La dimension théorique* dégagera, à partir des travaux menés antérieurement par les centres, (échange de données médicales, usages d'Internet dans les universités et centres de recherches, développement de l'EDI et du groupware dans le secteur industriel, etc.) un cadre commun portant sur la compréhension de la dynamique des usages des technologies de l'information et de la communication à travers l'analyse des comportements d'appropriation sociale, de formation de la demande et de transformations sociales et culturelles (Chambat, 1993, Boddy et Gunson, 1996). On tentera notamment d'opérer une distinction entre, d'une part, les produits ou services substitués à des usages existants, à temporalité courte, où l'on peut appliquer des schémas d'analyse hérités des thèses "diffusionnistes" - courbes de pénétration, caractéristiques des "early adopters", calcul de la masse critique, etc. (Rodgers, 1983) et, d'autre part, les "innovations radicales" qui, pour s'imposer, supposent l'émergence de nouveaux usages dans la durée et pour lesquels les thèses de la sociologie de la traduction - dispositif d'intéressement, constitution d'alliances, rôles de médiation, etc. (Callon, 1986) s'avèrent davantage éclairantes, conduisant à une redéfinition des catégories traditionnelles de l'analyse.
- * *La dimension empirique* portera sur l'observation de communautés d'utilisateurs - créateurs - de réseaux ou services de communication, faisant office de prototypes des modes de communication du futur (Internet, systèmes d'information interorganisationnels, etc.). Le choix des communautés étudiées se fera, d'une part, sur l'axe marchand à travers l'analyse de réseaux d'échange inter-entreprises et, d'autre part, sur l'axe non marchand à travers l'étude des usages dans des communautés fonctionnant on-line, notamment la communauté scientifique. Il s'agira de mettre en évidence les facteurs et stratégies de dynamisation d'usages innovants et les processus de construction sociale des technologies à l'oeuvre, à partir de certaines hypothèses avancées dans la littérature (Johannisson, 1987; Grudin, 1988; Bowers, 1995).
- *La dimension évaluative et prospective* consistera à définir un cadre d'actions pertinentes dans le domaine de la conduite d'expérimentations sociales. Elle s'attachera également à définir le rôle et les actions attendues de l'Etat en matière de promotion et régulation des usages innovants (dispositifs de montage des projets). Cette action peut être le fait des divers niveaux de pouvoir (européen, fédéral, communautaire, régional) dont il faudra étudier la complémentarité au regard du principe de subsidiarité.

b) résumé de l'axe 2

Le travail empirique reposera sur le suivi et l'analyse de communautés d'utilisateurs - créateurs - (appartenant au secteur marchand et non marchand) et de modes et services de communication faisant office de prototypes des modes de communication du futur. Une attention particulière sera portée à la formation des usages d'Internet dans la communauté scientifique. L'analyse visera à mettre en évidence les processus de constitution d'usages innovants et de changements socio-organisationnels tant intra-organisationnels qu'interorganisationnels. Ici encore une attention particulière sera portée aux enjeux et controverses. Les résultats du travail empirique seront valorisés par la voie de publications et de conférences scientifiques. Ils devraient déboucher sur des recommandations opérationnelles relatives aux dispositifs publics de soutien aux usages innovants.

4.4. Axe 4 :

Gestion de l'intérêt général et intervention de l'Etat dans la société de l'information

Coordinateur: SMIT

Partenaire associé: CITA-CRID

a) Présentation de l'axe

Même si la rentabilité des investissements dans le domaine des autoroutes de l'information s'avérait incertaine, cela n'implique pas pour autant que leur développement n'est pas souhaitable, au nom de l'intérêt général; ce qui pourrait justifier une intervention spécifique des pouvoirs publics. Dans ce contexte, de multiples rôles sont assignés à l'État garant de l'intérêt général : en premier lieu, il lui est demandé de ne pas être un facteur inhibiteur du progrès, ce premier rôle remet en cause, d'une part, la fonction traditionnelle dévolue à l'État européen et belge d'être le producteur des biens et services jugés d'intérêt général et, d'autre part, son mode d'intervention traditionnelle à savoir l'acte d'autorité émis et contrôlé par les pouvoirs constitutionnels au profit de systèmes d'auto-réglementation; en second lieu, l'État est censé mettre sur pied un cadre réglementaire capable d'arbitrer entre les intérêts et libertés (Rigaux, 1992) des producteurs et des usagers, souvent multiples et contradictoires.

Plus particulièrement, et au-delà d'une nécessaire redéfinition du concept d'intérêt général dans son sens large, la libération des infrastructures et des services de télécommunication a conduit à l'abandon du concept traditionnel de service public au profit d'un concept nouveau, celui de service universel. Ce faisant, elle fait peser une incertitude croissante sur le maintien, la gestion et le contrôle démocratique de services répondant à l'intérêt général. L'objectif du projet sera donc à propos de cette notion d'étudier comment l'État peut continuer à assurer son rôle de garant de l'intérêt général, en ce qui concerne la définition, la régulation, la production et le financement de ce (ou ces) service(s) universel(s) d'une part et d'autre part de toute activité jugée d'intérêt général c.à.d. essentielle pour la société à un moment donné, et qui dépasserait le concept de "service universel". Au-delà, par rapport au triple rôle traditionnel de l'État, régulateur, producteur et stimulateur, il s'agira d'analyser comment les particularités technologiques (convergence de secteurs réglementés différemment), économiques (marché oligopolistique et international) et les enjeux du développement de la société de l'information, obligent à concevoir autrement ces divers rôles de l'État en général. De plus, le concept de fonction de régulation sera analysé dans un sens large, non limité aux seuls États nationaux. Ainsi l'analyse prendra en compte des réalités comme l'Union européenne ou l'Organisation Mondiale du Commerce, mais aussi comme l'autoréglementation.

La gestion de l'intérêt général sera aussi examinée à travers la possibilité d'une "régulation éthique". Celle-ci peut être approchée conceptuellement notamment par le biais de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler l'"éthique de la discussion" ou "discourse ethics" (Habermas, 1990), mais est également confrontée à sa représentation universalisante par le biais de la loi (Tugendhat, 1993) et donc à la question de la démocratie. L'autoréglementation déontologique ne devrait-elle qu'anticiper ou déployer la loi? (Maisl, 1979 & 1982, 1994). Les réseaux de télécommunication posent, de ce point de vue, la question des lieux et possibilités de régulation (Cavazos, 1994), notamment dans la diversité des traditions et des cultures.

- * La dimension conceptuelle visera à éclairer le débat actuel sur la notion de service public par un travail de recherche sur l'évolution socio-historique de la notion d'intérêt général et du rôle de l'Etat (Rodrigues, 1994) et sur les fondations éthiques aptes à tenir compte des diversités culturelles et à éclairer les instances régulatrices.

A travers une telle recherche, il s'agira de comprendre les enjeux de l'évolution actuelle des rôles de l'Etat et de l'émergence de l'éthique sous l'angle de concepts comme ceux de démocratie, de solidarité et de subsidiarité. De plus, l'analyse dépassera la question du service universel pour s'intéresser de façon générale aux rôles de l'État dans la société de l'information. On disposera ainsi d'un cadre de référence pour mener les travaux empiriques et évaluatifs décrits ci-dessous.

- * La dimension empirique s'appuiera sur l'analyse et la comparaison des différentes approches existant tant au niveau de la définition de l'intérêt général, qu'au niveau de sa subsidiarité et du rôle de régulation accordé aux Etats. Une attention particulière sera accordée à des situations nationales contrastées. (...) : (Briole *et al.*, 1993). En ce qui concerne les approches éthiques, sur base d'une consultation des sociétés d'informaticiens et à partir d'études de cas, on cherchera à mettre en évidence les consensus sur base desquels des principes pourraient être soumis à des instances régulatrices telles que l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Conférence des Commissaires aux données, le Groupe de Protection des personnes prévu par la Directive européenne 95/46/CE (article 29).
- * La dimension évaluative et prospective cherchera à cerner la faisabilité économique et la pertinence sociale des différentes approches de l'intérêt général et à proposer un cadre original d'intervention de l'Etat pour la régulation dans la Société de l'Information en général. Ces questions soulèvent le rapport entre l'auto-réglementation et les discours éthiques pour la régulation de l'intérêt général dans la Société de l'Information. Elles rendent de surcroît nécessaire l'analyse des modalités de l'exercice de la fonction de réglementation.

b) résumé de l'axe 3

Le troisième axe étudie en quoi les enjeux de la société de l'information conduisent à rédéfinir le rôle de l'Etat au service de l'intérêt général.

En particulier, l'axe s'attache à montrer comment l'auteur "Etat" doit se comprendre à l'heure des réseaux de dimension internationale, il analyse ensuite son objet d'intervention, l'intérêt général dont le service universel est une facette non unique; il détaille enfin les modes et lieux nouveaux de régulation éthique et juridique.

ANNEXE 1

Procès verbal de la réunion PAI du 30 janvier 1997

I. Présentation des membres présents

Yves Pouillet	juriste	CRID
Véronique Feys	biologie moléculaire	DWTC
Cammaerts Bart	politologue	Cabinet ministre des telecom
Jean-Claude Burgelman	sciences de la communication	SMIT
Franck Neuckers		SMIT
François Pichault	sociologue	LENTIC
Marc Minon	économiste	LENTIC
Robert Queck	juriste	CRID
Axel Lefebvre	juriste	CRID
Dominique Dieng	juriste -marketing- gestion	CITA
Marie d'Udekem-Gevers	Informatique-bio-anthropologie	CITA
Renaud Delhaye	économiste	CITA
Gérard Fourez	physicien-épistémologue	FUNDP
Claire Lobet-Maris	sociologue	CITA
Jacques Berleur	ingénieur	CITA
Pierre-Yves Kairis		SSTC
Corinne Lejour	ingénieur agronome	SSTC

II. Information sur la proposition

Il faudra un premier rapport réactualisant le projet de recherche pour le mois de mars et qui constituera l'annexe technique du projet. Les SSTC ne veut pas un rapport trop important pour cette date. Il faut tenir compte des ajustements nécessaires en fonction des budgets réellement attribués.

Les PAI sont régis par des règles précises qui s'appliquent à toutes les disciplines, il faut néanmoins pouvoir appliquer ces règles avec souplesse.

- Présentation des centres:

CITA par J. Berleur

(Cfr présentation du projet de recherche)

Il insiste sur le caractère interdisciplinaire de la CITA et sur le travail déjà réalisé dans le cadre de la phase précédente pour la préparation.

LENTIC par Fr. Pichault

(Cfr présentation du projet de recherche)

Il insiste sur l'interdisciplinarité,

sur les précédentes collaborations avec le CRID, la CITA et le SMIT

sur leur travail relatif aux nouvelles formes organisationnelles

sur leur travail relatif aux usages (appropriation des outils technologiques)

SMIT par J.-C. Burgelman

(Cfr présentation du projet de recherche)

Il insiste sur le caractère interdisciplinaire axé sur les sciences de la communication

Deux axes de recherche: Problématique de la réglementation

Acceptation dynamique des usages principalement du « grand public »

-> recherche sur le tiers monde

-> évolution des systèmes de communication en Belgique

-> recherche comparative des politiques de communication

-> recherche qualitative sur la demande

CRID par Y. Pouillet

(Cfr présentation du projet de recherche)

Il insiste sur le caractère multidisciplinaire du centre.

Ses domaines de recherche sont:

* Les systèmes experts en droit;

* Les libertés fondamentales face aux nouvelles technologies de l'information (privacy, transparence administrative, ...)

* Le rôle du droit face à la protection de la demande, par exemple dans le commerce électronique.

* La propriété intellectuelle

* La réglementation des télécoms (aspects économiques, aspects juridiques, ...)

- Présentation des SSTC

Le programme PAI a été créé en 1987 pour valoriser la recherche fondamentale en Belgique, tout en insistant sur les réseaux interuniversitaires.

Le financement de projet PAI ne peut constituer le financement structurel d'un centre de recherche, il ne finance que des **projets**. Il faut noter que le fédéral ne peut financer un projet que s'il concerne des chercheurs de plusieurs communautés. Il faut donc un réseau (qui est plus que la somme des individualités). C'est la *condition sine qua non* du maintien du financement.

Le budget de tous les programmes PAI est de 4,5 milliards pour 5ans, pour le PAI concerné, il est de 55 millions.

Il est remarqué que dans chaque axe manque une analyse économique, il pourrait être possible d'intégrer pour cela la FUCAM.

Question: Sur quels critères peut-on affirmer qu'il y a réseau?

Il n'y a pas de critère bien précis, mais il y a des indices tels que des organisations conjointes de colloques ou des copublications (ce qui implique une rédaction commune)

Il y a une grande souplesse dans les règles du PAI, par exemple il ne faut pas d'autorisation spéciale pour voyager.

Les SSTC favorisent eux aussi la collaboration entre centres de recherche en organisant une journée de rencontre entre les différents programmes PAI.

Question: Y a-t-il des budgets spéciaux pour valoriser notre programme PAI?

-Non.

Il est nécessaire d'insister encore sur le fait que le SSTC accorde beaucoup d'importance à la collaboration entre les centres de recherche, d'ailleurs, après deux ans, il y aura une évaluation.

Lors du premier rapport de mars 1997, une réadaptation du projet peut être faite, sans remettre en cause la structure qui permet la collaboration entre les trois centres de recherche. Il n'est pas nécessaire qu'il n'y ait qu'une seule recherche, il peut y en avoir plusieurs (une par centre) mais elles doivent être articulées autour du projet commun.

Les centres de recherche mentionnent que la rédaction du projet n'a été possible que grâce aux collaborations antérieures des différents centres.

Les centres de recherche insistent sur la nécessité de la visibilité du PAI, il faut faire référence explicitement à celui-ci.

Question: Les trois centres doivent-ils être associés à tous les modules de recherche?

Le SSTC répond que les collaborations bilatérales ne doivent pas être exclues, sans être suffisantes.

Les centres de recherche affirment qu'il est nécessaire de tenir compte d'une authentique collaboration entre toutes les équipes dans la structuration du projet.

III. Structure administrative et organisationnelle du projet.

1) Organes

* Séminaires ouvert à tous les chercheurs tous les 6 mois, pour l'évaluation de l'avancement de la recherche.

* Comité des promoteurs tous les 3 mois (il convient d'y ajouter CI.Lobet, initiatrice du projet)

* Comité de suivi une fois par an avec les promoteurs et les administrateurs SSTC.

2) Supports de valorisation du projet:

- création d'un logo
- site internet commun (interne et externe)
- liaison électronique entre les bibliothèques
- relevé des revues des centres
- descriptif de 15 ouvrages de référence

Il est proposé de faire tourner les chercheurs entre les différents centres, les modalités de cette proposition devront être étudiées le 11 mars.

Proposition de créer une lettre d'information paraissant deux fois par an. (information sur les parutions, articles de contenu, les colloques sur le sujet,...)

-> Objection formulée: c'est un travail très lourd.

IV. Présentation du projet *par Cl. Lobet*

(Cfr en annexe)

Cl. Lobet remarque qu'il serait bon de demander à des collègues de critiquer le projet.

Question: comment coordonner les différentes équipes, comment répartir les tâches?

-> Pour J.-C. Burgelman, la répartition des tâches est un chose qui devra être faite seulement dans une année, après un important travail préparatoire.

Il est remarqué qu'il est très important que le projet initial soit confronté aux chercheurs, pour qu'ils se « l'approprient »

Il est rétorqué qu'il pourrait être dangereux de se retrouver après un an de travail sur des voies divergentes.

J.-C. Burgelman mentionne qu'il faut profiter de la souplesse du programme qui nous permet de ne pas déterminer tout de suite les tâches.

Les SSTC disent que la répartition des tâches sert à organiser la collaboration.

Il est remarqué que dans un domaine aussi mouvant que celui du sujet de l'étude il serait dangereux d'établir des scénarii prospectifs pour dans 5 ans qui seront très vite obsolètes.

Il nécessaire d'organiser une journée de séminaire fermé avec tous les chercheurs qui travaillent sur le PAI pour lancer le travail de la première année. (il est préférable de partir de textes ou de présentations de départ.) -> Mardi 11 mars à Namur

Les personnes suivantes sont responsables pour les différents thèmes:

Thème 1	R. Delhaye et M. Minon
Thème 2	Fr. Pichault et J. Berleur
Thème 3	J.-CL. Burgelman et R. Queck

Il est remarqué qu'il est nécessaire que les équipes se voient pour présenter leurs conceptions respectives de la recherche.

V. Présentation du séminaire de Liège Cfr. en annexe.

ANNEXE 2

PAI 1997-2002

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 11 mars 1997

Etaient présents :

LENTIC : J.-N. BROUIR, F. PICHAULT, M. MINON

SMIT : J.-C. BURGELMAN, B. CAMMAERTS, F. NEUCKENS, C. PAUWELS, J. PIERSON,
Y. PUNIE, P. VERHOEST

CRID : M. ANTOINE, S. BAZZANELLA, J.-M. CHEFFERT, M. ELOY, L. LECOCQ, Y.
POULLET, R. QUECK

CITA : J. BERLEUR, R. DELHAYE, D. DIENG, C. LOBET, B. VAN BASTELAER

Excusés : M. GEVERS (CITA), A. LEFEBVRE (CRID)

**1 - Présentation des travaux de recherche des chercheurs non affectés au PAI
mais susceptibles de coopérer au contrat PAI**

LENTIC

- J.-N. BROUIR - Usages d'Internet au sein du monde académique. Contribution : Axe 2

SMIT

- B. CAMMAERTS - travaille au Cabinet du Ministre des Transports et des
Télécommunications. SSTC, projet de recherche sur le câble.

- C. PAUWELS - SSTC, convergence audiovisuel - télécoms, thèse sur la politique
audiovisuelle de la Commission Européenne.

- J. PIERSON - Medialab - usage des NTIC dans les PME. TSER - le processus d'appropriation
des nouvelles technologies. Contribution : Axe 2.

- Y. PUNIE - L'usage des nouvelles technologies de l'information dans la vie privée (études
qualitatives et quantitatives), le rôle de l'utilisateur dans le processus d'appropriation de la
nouvelle technologie. Contribution : Axe 2.

- P. VERHOEST - Travaille à l'Université d'Amsterdam, en tant que socio-politologue.
Recherches sur la politique des télécommunications.

CRID

- M. ANTOINE - Juriste. Droit de la preuve et sécurité des données. Contribution - Axe 3.

- S. BAZZANELLA - Juriste. A travaillé sur la convergence entre les télécoms et l'audiovisuel. Contribution - Axe 1.

- J.-M. CHEFFERT - Économiste . A travaillé sur le rôle de l'État. Contribution - Axe 1 (outils économiques). Contribution : Axe 3.

- M. ELOY - Informaticien. A travaillé sur la preuve et la télématique, sur l'analyse de la sécurité dans l'informatisation de la police communale. Pour les SSTC, travaille sur les nouvelles technologies de l'information (appropriation des nouvelles technologies par les utilisateurs et leur mise en oeuvre). Contribution : Axe 2.

- L. LECOCQ - Économiste. IBPT, service universel (coût, financement...). Contribution : Axe 3.

CITA

- B. VAN BAESTELAER - Économiste. Recherche sur l'appropriation sociale du multimédia, PIP/POLIS : recherche sur l'informatisation de la police communale, recherche sur l'emploi dans la société de l'information. Contribution : Axe 1.

2 - La discussion de l'ordre du jour

C. LOBET rappelle le contenu de la proposition remise aux SSTC.

F. PICHAULT : Proposition de travail

Rappel du contexte dans lequel se situe la recherche PAI

- 1) Un accent prioritaire doit être donné à une collaboration effective entre les centres, devant aboutir à la rédaction conjointe d'articles, d'ouvrages.
- 2) Dans un contexte de recherche fondamentale , il est très difficile de planifier à long terme, surtout dans le domaine changeant des technologies de l'information. Il serait donc difficile de se fixer des objectifs pour 5 ans.
- 3) Absence d'une thématique théorique commune . Mais le problème est qu'une telle thématique ne se dégagera qu'au fur et à mesure de la coopération entre les centres : il s'agit plus d'un *output* que d'un *input* préalable à la recherche.
- 4) Il y a une grande dispersion des centres d'intérêt, des problématiques traitées par les différents centres de recherche.

Proposition

- essayer de lister, pour chaque centre, un ensemble de thèmes de recherche sur lesquels chacun a envie de travailler dans le cadre du PAI. Puis tenter de voir dans quelle mesure ces thèmes sont pertinents par rapport aux 3 axes.

Ne seraient retenus comme thèmes de travail communs que ceux sur lesquels au moins deux partenaires pourraient collaborer. Un coordinateur serait désigné pour chacun de ces thèmes et

aurait en charge la mise en place d'un calendrier de rendez-vous scientifiques pour les 2 prochaines années (ex : séminaires entre experts, manifestation scientifique internationale ...). L'organisation de tels événements permettrait ainsi de fixer des dates - butoirs. Les autres centres pourraient participer à cet événement, qui par la suite serait évalué de façon à déterminer si le thème sur lequel il a porté doit faire l'objet d'un travail de recherche approfondi au cours des 2 années suivantes.

Y. POULLET : cette approche permettrait d'attirer autour des thèmes des collaborations qui deviennent plus concrètes, et qui seraient directement focalisées autour d'un événement ou d'une publication.

P. VERHOEST : la sélection des thèmes devrait se faire selon les critères suivants : le rattachement aux axes précédemment définis (il est nécessaire de garder une certaine cohérence), le nombre de partenaires intéressés.

J.-C. BURGELMAN : évoque la crainte du fait qu'en agissant ainsi on ne procède à un élargissement de la problématique précédemment définie, voire à un abandon du projet initial. Pour la première année, il serait préférable de s'en tenir à la proposition telle qu'elle avait été rédigée.

R. QUECK : l'un des gros problèmes à définir est la coordination entre les axes.

C. LOBET : l'axe 1 et l'axe 2, à la différence de l'axe 3, sont des axes de compromis. Ils doivent être redéfinis sur base des intérêts de recherche concrets des chercheurs.

J. BERLEUR : il existe d'autres équipes de recherche travaillant sur ces thématiques. Ne serait-il pas mieux de travailler sur des thèmes sur lesquels la Commission Européenne ne s'est pas penchée, notamment là où il existe des déficiences, c'est-à-dire dans les domaines culturels et démocratiques ?

3 - Réflexions sur le contenu des différents axes.

AXE 1 - Economie de l'innovation et développement des réseaux

M. MINON : Un premier thème de recherche pourrait porter sur les **politiques d'investissement**.

Il y a 10 ans, les politiques d'investissement des réseaux étaient guidées par des considérations micro et macro-économiques. A l'heure actuelle, seules les considérations micro-économiques ont cours (les opérateurs n'ont plus de visibilité à long terme, l'environnement réglementaire

est incertain, l'offre et la demande sont sujets d'inquiétude, les technologies se modifient sans arrêt). La question que l'on peut se poser est donc la suivante : "dans un univers aussi incertain et mouvant, comment les opérateurs économiques prennent-ils leurs décisions d'investissement ?". On chercherait ainsi à modéliser, par une approche de type micro-économique, la prise de décision dans un univers caractérisé par une forte incertitude, portant tant sur la demande que sur les technologies.

R. DELHAYE : Ceci pourrait être un des points de départ des recherches de la CITA. En effet, le but de l'axe 1 est de construire un outil permettant la prospective. Pour ce faire, il conviendrait de s'attaquer à l'analyse des stratégies de coopération et d'alliances entre les différents acteurs du côté de l'offre (les stratégies de compétition au sens large), afin de modéliser l'évolution de ces réseaux. Cette démarche permettrait ensuite de s'interroger tant sur des considérations descriptives (structures et composition des réseaux, émergences de technologies, type d'offre des réseaux, etc.) que normatives (par le biais d'indicateurs de " performances " : rythme des innovations, emploi, accessibilité sociale, etc.)

Bien sûr, ce dernier point amène à s'interroger sur le rôle de l'État (normalisation, régulation des marchés ...). Cette dernière analyse aurait plutôt une connotation économique, par le biais d'une analyse du *Welfare*.

C. LOBET : il faudrait aussi analyser les représentations sociales des utilisateurs et de la demande.

J. BERLEUR : il faudrait également analyser les comportements sociaux des offreurs.

R. QUECK : attire l'attention sur le risque de voir l'axe 1 empiéter sur l'axe 3.
L'État n'est qu'un des acteurs potentiels.

J.-C. BURGELMAN : Les thèmes proposés sont-ils vraiment de la recherche fondamentale? Ces points ont déjà été traités par ailleurs. Pour être plus original, il faudrait par exemple entamer une recherche fondamentale portant sur le concept de réseau (y-a-t'il un concept unique de réseau ? Peut-on utiliser le même type d'analyses des réseaux que celles qui ont été faites pour les réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz ? Existe-t'il des aspects génériques ?)

F. PICHAULT : A sa connaissance, les thèmes proposés constituent vraiment des propositions de recherche fondamentale. Il ne s'agit pas de sujets de recherche abondamment traités dans la littérature.

R. DELHAYE : Pour être plus "original", on peut aussi envisager la problématique de la taxation des flux de communication électroniques. Il s'agit là d'un sujet très peu traité, mais les

recherches de la CITA en la matière ont jusqu'à présent débouché sur des pistes peu encourageantes (surtout au niveau de la justification économique de la taxe).

J.-M. CHEFFERT : Dans l'approche micro-économique, il faut nécessairement qu'il y ait une approche de la technologie "réseau". Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a un existant en la matière et qu'on ne peut en faire abstraction.

Un autre thème de recherche qui se dégage serait donc : la **conceptualisation de la notion de réseau en économie**. L'objectif serait notamment de répondre à la question suivante : Peut-on systématiser les acquis théoriques et construire une véritable théorie de *l'économie des réseaux* ?

C. LOBET : On pourrait faire un séminaire sur cette thématique : quels sont les outils conceptuels à notre disposition pour analyser l'économie des réseaux (théorie de la prise de décision, théorie des réseaux, théorie de l'innovation, économie industrielle, ...)?

AXE 2 - Dynamique de formation des usages et logique d'appropriation

Les domaines de recherche sont extrêmement variés (Infor-Jeunes, le monde universitaire, la télématique médicale, la télématique professionnelle à l'usage des PME, les *Digital Cities*, les *Free-nets*, les usages des nouveaux services sur le câble, le télétravail, l'usage résidentiel des technologies de l'information)

C. LOBET : Un premier thème de recherche pourrait porter sur **l'impact des structures de montage des projets (de partenariat)** sur la dynamique des usages et sur la dynamique d'innovation. Comment prend-on en compte dans des projets européens les notions de proximité et de spécificités socio-culturelles ? Quels sont les acteurs qui constituent ces réseaux ? En quoi ces réseaux ont-ils des impacts réels ? (cf. les politiques de démonstration mises en place par les États).

J. BERLEUR : L'axe 2 est trop centré sur la diffusion de l'offre et pas suffisamment sur la formation de la demande. Exemple, en matière de *free-nets* (qui sont incapables de continuer à fonctionner sans subvention), faut-il privilégier la demande du grand public ou celle qui se formalise dans les entreprises ? Autre exemple : quelle est la signification du développement de pages multimédias par la presse ?

F. PICHAULT : Un autre thème de recherche : l'étude des pratiques et usages autour d'Internet, le milieu académique étant le premier terrain de cette recherche (en quoi se forme

des usages ou des non-usages ? en quoi cela change le savoir scientifique, quels sont les enjeux d'Internet ?). L'objectif serait ensuite de quitter ce monde clos qu'est l'université où les relations sont codifiées, prédéterminées pour basculer dans la sphère du secteur marchand.

J. BERLEUR : Il y a une analyse des comportements d'appropriation. Ne faudrait-il pas également faire une analyse de la formation des usages ?

Y. POULLET : Il conviendrait également de s'interroger sur le rôle de l'État. Comment l'État pourrait apparaître comme un acteur dynamisant les usages. Autour du thème *Digital Cities*, on pourrait également analyser le phénomène de démocratie électronique, du statut de l'utilisateur des réseaux. Quel est le rôle de l'État par rapport à ce type de réseau (doit-il les entretenir ?...)

J.- C. BURGELMAN : Dans les 3 axes, on part de présupposés :

Axe 1 : le **réseau** serait la seule "technologie"

Axe 2 : **utilisateur = consommateur**

Axe 3 : **l'État est le seul régulateur**

F. PICHAULT : Il est important de mettre en oeuvre une réflexion sur le **statut de l'utilisateur**.

Il pourrait y avoir une **thématique transversale**. Elle pourrait porter sur les points suivants :

- la représentation sociale que se font les opérateurs des utilisateurs
- le statut de l'utilisateur
- la responsabilité de l'État en la matière.

AXE 3 - Gestion de l'intérêt général

Un des thèmes de recherche : **le service universel**.

J.-C. BULGERMAN propose de se référer au texte de P. VERHOEST. Il propose également d'analyser la fonction régulatrice de l'État et les modalités de régulation.

R. QUECK : Le CRID pourrait apporter une dimension juridique aux réflexions du SMIT et partant des nouvelles réalités socio-économiques, pourrait examiner si le cadre juridique est toujours adapté. La réflexion doit aller au delà du service universel de façon à s'interroger sur l'adaptation du *rôle de l'État* (au sens large) aux réalités actuelles.

Un premier thème pourrait porter sur les **libertés et sur le rôle de l'État dans la garantie de ces libertés**. Un second thème pourrait porter sur la **fonction de réglementation de l'État dans la société de l'information**, l'État étant conçu, à nouveau, dans un sens large.

J. BERLEUR : Si l'on se place dans l'optique du PAI, les systèmes de régulation doivent être pensés dans leur ensemble (éthiques, auto-réglementaires, légaux...). Il faut clarifier l'articulation de ces différents niveaux de régulations.

M. MINON : Il ne faut pas oublier la **problématique de la tarification**.

R. DELHAYE : Ni limiter l'Etat à des fonctions réglementaires : l'intervention de l'Etat par des moyens plus volontaristes (rôle de producteur, système fiscal, subvention, ...) doit aussi être envisagée.

Y. POULLET : Une des premières choses à faire est de clarifier la notion d'"objectifs de l'Etat".

C. LOBET : Qu'est-ce que l'**intérêt général** dans la Société de l'Information ? Il faudrait décliner cette notion d'"intérêt général" (et ne pas uniquement se pencher sur la notion de libertés). La voir sous les approches de "diversité culturelle", d'éducation...

Y. POULLET : Le concept de la Société de l'Information pourrait être un sujet transversal.

J.-C. BURGELMAN : On pourrait également analyser comment la problématique du service universel s'est déclinée dans l'Histoire, à partir de la notion de service public. Et envisager comment et pourquoi nous assistons à ce "glissement" d'une notion vers une autre.

4 - Décisions

4.1 - Dégagement de thèmes de recherche transversaux aux trois axes

Outre les 3 axes de recherche préalablement définis et ayant fait l'objet de la première proposition de recherche, **4 thèmes transversaux** ont été dégagés :

- le rôle de l'État (pris au sens large du terme),
- la définition du concept de "société de l'information",
- le statut de l'utilisateur (citoyen, consommateur...)
- l'emploi, un enjeu majeur de la société de l'information

4.2 - Décision d'organiser 4 séminaires

- **4 séminaires fondamentaux** seront organisés entre les équipes de recherche du PAI.

- L'emploi et la société de l'information. Coordinateur : LENTIC
- Axe 1 - La conceptualisation de la notion de réseau en économie. Coordinateur : CITA

- Axe 2 - Les pratiques et usages : Confrontation des démarches des centres associés.
Coordinateur : CITA
- Axe 3 - La notion d'intérêt général. Coordinateur : SMIT

Les dates

Date (année 1997)	Séminaire
• 11 septembre	• L'emploi et la société de l'information
• 15 octobre	• Les pratiques et les usages - Confrontation des démarches des centres associés (Axe 2)
• 14 novembre	• La notion d'intérêt général (Axe 3)
• 15 décembre	• La conceptualisation de la notion de réseau (Axe 1)

4.3 - Utilisation du WEB

Les informations qui circuleront sur le **PAI-net** : les comptes-rendus de réunions, les informations relatives à des colloques, la liste des sites Web intéressants pour la recherche. On pourra songer à l'éventualité de la création d'un site commun dans le futur. Dans l'immédiat, sera cependant créé un site de présentation commun pour le PAI. R. Delhaye en assumera la mise en place sur base des spécifications définies par les promoteurs.

4.4 - Echanges de chercheurs

Les **échanges de chercheurs** entre les différents centres seront encouragés. (Axel Lefebvre souhaiterait se rendre au SMIT).

ANNEXE 3

Site World-Wide-Web du PAI « Société de l'Information »

Afin de faciliter leur collaboration et de présenter une image intégrée de la recherche vis à vis du monde scientifique, les membres du PAI ont décidé la création d'un site World-Wide-Web semi-public. Ce site sera physiquement basé aux FUNDP - Namur, bien que chacun des partenaires puisse y accéder sans restriction aucune.

Un ensemble de propositions concrètes concernant la structure et le contenu de ce site ont été formulées et font actuellement l'objet d'une réflexion concertée de la part des partenaires. Voici, à titre indicatif, la structure envisagée, qui diviserait le site en 6 « zones » d'informations, dont une partie serait réservée aux membres du PAI (protection par mot de passe).

1- Présentation et objectifs de la recherche

Cette zone contiendra les informations administratives de base et les objectifs de la recherche, tels que définis dans la version finale du projet. Un lien sera intégré vers les services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC).

2- Partenaires associés

Cette zone reprend les sigles des partenaires et pointe vers des présentations succinctes des quatre centres associés. Ces pages renverront également aux sites WWW des partenaires, où se trouvent d'ores et déjà des présentations *in extenso* des activités de chacun des centres. Il est possible que la liste du personnel affecté au projet se trouve également dans cette zone.

3- Présentation détaillée de la recherche

Dans cette zone, se trouvera la présentation détaillée de la version finale du projet. Le texte contiendra des hyper-liens vers des sites WWW présentant un intérêt pour les différents sujets abordés par la recherche.

4- Publications et travaux en cours

Cette zone sera divisée en deux sections. la première, en accès public, contiendra la liste des publications réalisées par les partenaires dans le cadre du PAI avec, éventuellement, certains articles disponibles *in extenso*. La deuxième section sera accessible par les membres du PAI seulement, moyennant l'usage d'un mot de passe. Les chercheurs pourront y trouver et/ou y déposer des *Working Papers* ou tout autre matériel utile à la collaboration entre les centres: listes bibliographiques, agenda des réunions, etc.

5- Agenda des activités

Cette zone contiendra une liste des séminaires, workshops, conférences, réunions ouvertes, etc. organisés dans le cadre du PAI, ainsi qu'un recueil des événements importants organisés par d'autres institutions, mais en rapport avec la recherche.

6- Liste des liens du PAI

Dans cette zone, on retrouvera une série d'hyper-liens vers les sites WWW intéressants pour la problématique de recherche, sur base d'une mise en commun des liens d'ores et déjà recensés par les centres associés.

ANNEXE 4

Grille pour "enregistrer la mémoire" des travaux menés dans le cadre du PAI

1. Orientations, domaines et activités de recherche

- 1.1. Cheminement et acquis intellectuels
- 1.2. Orientations générales (avec son historique), réorientations, ...
- 1.3. Méthodes suivies et mises au point
[N.B. Objectif = capitaliser l'expérience acquise sur le plan méthodologique]
Noter :
 - Σ Méthodes [d'observation, de description, de traitement et d'analyse, d'organisation du travail, de rédaction, de valorisation, de transfert, d'évaluation], dénomination et caractérisation;
 - Σ Informations écrites sur la méthode [références, documents internes, évaluation, ...]
 - Σ Chercheur[s] concerné[s] plus spécialement
 - Σ Projet ou terrain pour lesquels la méthode a été utilisée
 - Σ Résultats et évaluation
 - Σ Suggestions de développement
 - Σ Commentaires divers
- 1.4. Lectures
 - Σ Etablissement d'une fiche brève, intérêt pour la recherche, pour le domaine, etc.
 - Σ Résumé de lecture disponibles (**papiers numérotés**)

2. Contacts

- 2.1. Personnes invitées et reçues
Noter : Nom, Institution, Nom de la personne ou de l'équipe qui l'a reçue, date, objet de la rencontre, type de rencontre [visite, interview, réunion de travail, échange de documents, stage, formation], existence de traces écrites, commentaires divers, ...
- 2.2. Visites auprès de différentes personnes spécialisées
Noter : Nom, Institution, Nom de la personne ou de l'équipe qui l'a reçue, date, objet de la rencontre, type de rencontre [visite, interview, réunion de travail, échange de documents, stage, formation], existence de traces écrites, commentaires divers, ...
- 2.3. Contacts avec le satellite
- 2.4. Contacts avec d'autres Centres de recherche et d'autres programmes de recherche (nationaux et internationaux)
- 2.5. Collaborations
Noter : Personnes de la CITA concernées, personnes extérieures concernées, objet de la collaboration, forme des échanges, commentaires divers, ...
- 2.6. Séjours de spécialistes et de chercheurs, belges et étrangers
Noter : Nom, dates, Institution d'origine, motif du séjour ou visite, etc.

PAI-2, Convention N°32 (1991-1996)

3. Organisation et modes de travail

- 3.1. Personnel attaché à la recherche (avec dates et durée)
- 3.2. Organisation du travail (général)
- 3.3. Séminaires internes
Noter : lieu et date, objet, type, nom de la [des] personne[s] concernée[s], documents distribués, existence d'autres traces écrites, commentaires divers, ...
- 3.4. Réunions, entre autres des Comités d'accompagnement
Noter : lieu et date, objet de la réunion, type de réunion [restreinte, élargie, réunion de travail, ...], nom de la [des] personne[s] concernée[s], existence de traces écrites, commentaires divers, ...
- 3.5. Conférences, Congrès, Workshops ou Séminaires suivis

4. Outputs de la recherche

- 4.1. Conférences, Congrès, Workshops ou Séminaires organisés
 - 4.2. Participation à Congrès, Workshop, etc. avec présentation d'un "paper" (préciser si "invited paper") : lieu, dates, Titre, thème[s], etc.
 - 4.3. Publications
 - a) Papiers internes (**numérotés avec indication de la date, de l'auteur, du domaine et mention "version n°..."**)
 - b) Papiers publiés (ou soumis pour publication)
- N.B. (concernant 4.1 à 4.3) : L'article 6.3 de la Convention PAI N°32 prévoit que "les communications et les publications relatives aux recherches telles que définies à l'article 1er mentionnent les nom et qualité des chercheurs qui y sont associés et précisent que ces recherches s'inscrivent dans le cadre des pôles interuniversitaires financés par l'Etat".*
- 4.4. Autres modes de reconnaissance nationale ou internationale (par ex. aide via Centre de documentation, conseil, etc.)

ANNEXE 5

**Le câble à l'heure de la convergence:
rôle et modalités de l'intervention publique**
Séminaire restreint, 6 et 7 mars 1997, ULg

Salle Bleue, Château de Colonster
Université de Liège, Sart Tilman

Programme

Jeudi 6 mars 1997

- 09.00: **Accueil**
- 09.30: **Introduction**
François Pichault, LENTIC

ATELIER 1

L'intervention publique dans les services traditionnels de radiodiffusion.

Quel est l'avenir des règles actuelles de "must carry" et de "may carry" —les "règles d'assemblage" selon la terminologie québécoise— étant donné l'évolution du contexte technologique et économique du câble, ainsi que les modifications de l'environnement réglementaire international (U.E./ ALENA)? Plus largement, comment maintenir dans ce nouveau contexte un système réglementaire visant à soutenir une industrie audiovisuelle "nationale" ou à défendre la "souveraineté culturelle" ?

- 10.00: **Le cas belge**
Marc Minon, Laboratoire d'Etudes sur les Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (ULg).
- 10.45: **Pause**
- 11.00: **Le cas québécois**
Gaëtan Tremblay, Groupe de Recherche sur les Industries Culturelles et l'Informatisation Sociale (UQAM).
- 11.20: **Le cas français**
Bernard Miège, Groupe de Recherche et d'Etudes sur les Enjeux de la Communication (Université Stendhal).
- 11.30: **Synthèse transversale**
- 11.45: **Discussion**
-
- 12.30 - 14.00: **Déjeuner** (Restaurant du Château de Colonster)
-

**Le câble à l'heure de la convergence:
rôle et modalités de l'intervention publique**
Séminaire restreint, 6 et 7 mars 1997, ULg

ATELIER 2

L'intervention publique dans les "nouveaux services" sur le câble.

Comment encadrer, par voie réglementaire, le développement des "nouveaux services" —les services "hors-programmation" selon la terminologie québécoise— sur le câble? Comment par exemple, définir respectivement les services de radiodiffusion et les services de télécommunication (services "hors-programmation")?

- 14.15: **Le cas belge**
Sandro Bazzanella, Centre de Recherches Informatique et Droit (FUNDP).
- 15.00: **Le cas québécois**
Gaëtan Tremblay, Groupe de Recherche sur les Industries Culturelles et l'Informatisation Sociale (UQAM).
- 15.20: **Pause**
- 15.45: **Le cas français**
Isabelle Pailliat, Groupe de Recherche et d'Etudes sur les Enjeux de la Communication (Université Stendhal).
- 16.00: **Synthèse transversale**
- 16.15: **Discussion**
- 17.30: **Fin des travaux**
-

Vendredi 7 mars 1997

09.00: **Accueil**

ATELIER 3

Coopération ou compétition entre les infrastructures de télécommunication et les réseaux câblés?

Au niveau de l'infrastructure cette fois, les pouvoirs publics doivent-ils favoriser la coopération entre les câblo-opérateurs et les telcos? Ou, au contraire, doivent-ils faire du câble l'instrument de la mise en concurrence du secteur des télécommunications? Et dans ce cas, comment garantir une compétition équitable entre câblo-opérateurs et telcos (réglementation symétrique ou asymétrique, système de moratoire, etc.)?

- 09.30: **Le cas belge**
Pascal Verhoest, Amsterdam School of Communication Research (UvA).
- 10.15: **Le cas québécois**
Jean-Guy Lacroix, Groupe de Recherche sur les Industries Culturelles et l'Informatisation Sociale (UQAM).

**Le câble à l'heure de la convergence:
rôle et modalités de l'intervention publique**
Séminaire restreint, 6 et 7 mars 1997, ULg

10.30: **Le cas français**
 X

10.45: **Pause**

11.00: **Synthèse transversale**

11.15: **Discussion**

12.30 - 14.00: **Déjeuner (Restaurant du Château de Colonster)**

14.00: **Accueil des participants à la séance finale des travaux**

CONCLUSION

Rapport de synthèse des différents ateliers. Echange de vues avec les pouvoirs publics et les acteurs du secteur participant au séminaire

14.15: **Introduction à la séance finale de discussion**

14.30: **Rapport de synthèse sur chacun des ateliers**

15.00: **Discussion ouverte**

17.00: **Conclusion**

17.30: **Fin des travaux**
